



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **34**  
- représentés : **6**  
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                |                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pour la commune d'ALTORF :</i><br>M-<br>Mme Laurence HOMMEL, Adjointe                                               | <i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i><br>Mme Marianne WEHR, Maire<br>M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint                                                             | <i>Pour la ville de MUTZIG :</i><br>M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire<br>Mme Caroline PFISTER, Adjointe      |
| <i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i><br>M. Pascal GEHIN, Maire<br>-                                                    | <i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i><br>M. Eric FRANCHET, Maire<br>-                                                                                       | -<br>-<br>-<br>M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.                                                             |
| <i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i><br>-<br>-                                                                        | <i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i><br>M. Pierre THIELEN, Maire<br>Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe                                                          |                                                                                                         |
| <i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i><br>-<br>M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.                                       | <i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i><br>M. Guy ERNST, Maire<br>-                                                                                            | <i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i><br>Mme Marielle HELLOBURG, Maire<br>M. Laurent FARON, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i><br>M. Gilbert ROTH, Maire<br>-<br>M. David PAULY, Cons. Mun.                    | <i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i><br>M. Laurent FURST, Maire<br>Mme Chantal JEANPERT, Adjointe<br>M. Philippe HEITZ, Adjoint<br>Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe | <i>Pour la commune d'OVERHASLACH :</i><br>M. Jean BIEHLER, Maire<br>-                                   |
| <i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i><br>M. Julien HAEGY, Maire<br>-                                                  | M. Gilbert STECK, Adjoint<br>M. Martial HELLER, Adjoint<br>Mme Christelle WAGNER-TONNER,<br>Adjointe<br>Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.<br>-                   | <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i><br>M. Alain VON WIEDNER, Adjoint<br>M. Nicolas WEBER, Adjoint  |
| <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i><br>M. Alexandre DENISTY, Maire<br>Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,<br>Adjointe<br>- |                                                                                                                                                                | <i>Pour la commune de STILL :</i><br>M. Alexandre GONCALVES, Maire<br>Mme Chantal SITTLER, Adjointe     |
|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                | <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i><br>M. Adrien KIFFEL, Maire<br>Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe      |

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER  
Mme Marie-Reine FISCHER  
Mme Marie-Mad. IANTZEN  
Mme Solène HOEHN  
M. Jean-Michel WEBER  
M. Marc DECKERT  
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK  
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET  
ayant donné procuration à M. Laurent FURST  
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OVERHASLACH  
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-13-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**OBJET : DIVERS – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE STATION VELO LIBRE-SERVICE GRAND EST EN GARE DE MOLSHEIM**

---

**N° 26-13**

**Exposé**

Dans le cadre du plan régional vélo adopté en juin 2022, et avec l'objectif d'améliorer l'intermodalité train + vélo, la Région Grand Est a décidé de déployer un service de location de vélos en libre-service dans différentes gares de son territoire, en coordination avec les collectivités locales concernées.

Ce service a pour objectif de favoriser l'usage du train en proposant une solution de mobilité pour les derniers kilomètres, en gare d'arrivée. La combinaison des modes ferroviaire et cycliste constitue une alternative pertinente pour tout type de trajet, habituel comme occasionnel, et favorise l'attractivité des territoires. Il s'agit également d'une mesure, en complément de l'amélioration du stationnement en gare, qui favorisera le confort des usagers du train.

Ce service se matérialise dans chacune des gares équipées par une station composée des éléments suivants :

- Une ou plusieurs bornes électrifiées sur lesquelles les vélos sont sécurisés et rechargés ;
- Une borne de maintenance non électrifiée sur laquelle les vélos non utilisables sont sécurisés en attente de prise en charge par l'exploitant ;
- Un totem d'information permettant de signaler la présence de la station et d'en expliquer son fonctionnement ainsi que les modalités d'accès au service.

La mise en place d'une station vélo libre-service Fluo est envisagée en gare de MOLSHEIM.

Une convention avec la Communauté de Communes, qui détient la compétence en matière de mobilité sur le territoire, est à ce titre requise.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ENTENDU** l'exposé préalable ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°23SP-1726 du 12/10/2023 de la Séance Plénière du Conseil Régional du Grand Est, approuvant le projet de mise en place d'un service vélo en libre-service dans plusieurs gares du Grand Est ;

**VU** le projet en ce sens envisagé en gare de MOLSHEIM ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes dispose de la compétence en matière de mobilité ;

**VU** ainsi le projet de convention de partenariat relative à la mise en place d'une station vélo libre-service Fluo Grand Est en gare de MOLSHEIM, à conclure entre la Région Grand Est, la Ville de MOLSHEIM et la Communauté de Communes, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 février 2026 ;

**VU** la délibération n°25CP-1256 du 19/09/2025 de la Commission Permanente du Conseil Régional du Grand Est, approuvant ladite convention ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent 12/01/2026 à 13:30:00

Accusé de réception en préfecture  
06/02/2026 13:30:00 - 13-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
entérine**

la convention de partenariat, entre la Région Grand Est, la Ville de MOLSHEIM et la Communauté de Communes, relative à la mise en place d'une station vélo libre-service Fluo Grand Est en gare de MOLSHEIM, à conclure, dans les forme et rédaction proposée,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026